

INTERNATIONAL FUND FOR ANIMAL WELFARE FRANCE

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 juin 2011



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 juin 2011

Aux Adhérents

International Fund for Animal Welfare – France

4, rue Edouard Mignot
51065 REIMS CEDEX

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association IFAW, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SA, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes et méthodes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans la note 3 de l'annexe sur les règles et méthodes.

Compte d'emploi des ressources :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'Association, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du compte d'emploi étaient correctement décrites dans la note accompagnant ce compte et correspondaient aux règles prévues par le règlement CRC n° 2008-12.

Nous avons vérifié la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du « compte d'emploi annuel des ressources ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 9 février 2012

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit


Francis Chartier

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2011 12			Exercice N-1 30/06/2010 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	61 191	55 971	5 220	3 594	1 626	45,24	
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)							
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	8 531		8 531	7 551	980	12,97		
TOTAL I	69 722	55 971	13 751	11 146	2 606	23,38		
Comptes de liaison								
TOTAL II								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CREANCES (3)							
	Créances usagers et comptes rattachés	27 336		27 336	15 767	11 569	73,37	
	Autres créances	548 204		548 204	6 292	541 912	NS	
Valeurs mobilières de placement								
Instruments de trésorerie								
Disponibilités	1 093 476		1 093 476	1 215 747	122 271	10,06		
Charges constatées d'avance (3)	42 175		42 175	51 269	9 094	17,74		
TOTAL III	1 711 192		1 711 192	1 289 076	422 116	32,75		
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)								
Primes de remboursement des obligations (V)								
Ecart de conversion actif (VI)								
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 780 914	55 971	1 724 943	1 300 221	424 721	32,67		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 30/06/2011 12		Exercice N-1 30/06/2010 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres						
	Fonds associatifs sans droit de reprise						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau		751 329	526 663	224 666	42,66	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)		427 455	224 666	202 789	90,26	
	Autres fonds associatifs						
Fonds associatifs avec droit de reprise :							
Apports							
Legs et donations							
Résultats sous contrôle de tiers financeurs							
Ecarts de réévaluation							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Provisions réglementées							
Droit des propriétaires							
	TOTAL I		1 178 784	751 329	427 455	56,89	
	TOTAL II						
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement						
	Fonds dédiés sur autres ressources						
	TOTAL III						
DETTES (1)	Emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		79 865	214 165	134 299	62,71	
	Dettes fiscales et sociales		65 191	51 184	14 007	27,37	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes		355 054	267 558	87 496	32,70	
	Instrument de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance		46 049	15 986	30 062	188,05	
	TOTAL IV		546 159	548 893	2 734	0,50	
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 724 943	1 300 221	424 721	32,67	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

500 110

532 906

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2011	12	30/06/2010	12	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services						
CHIFFRE D'AFFAIRES NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	547 269		40 507		506 762	NS
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges						
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	4 260 012		4 480 798		220 786	4.93
TOTAL I	4 807 281		4 521 305		285 976	6.33
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	3 619 592		3 760 505		140 913	3.75
Impôts, taxes et versements assimilés	396		402		6	1.48
Salaires et traitements	219 991		162 013		57 978	35.79
Charges sociales	108 071		84 468		23 603	27.94
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	3 383		5 020		1 637	32.61
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association	376 142		194 461		181 681	93.43
Autres charges (2)	22 873		16 393		6 481	39.53
TOTAL II	4 350 448		4 223 262		127 187	3.01
I - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	456 833		298 043		158 790	53.28
QUOTES-PARTS DE RESULTATS SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2011	12	30/06/2010	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V						
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	3 905		3 905		7 811	200.00
Différences négatives de change	33 283		69 472		36 189	52.09
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	29 378		73 377		43 999	59.96
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	29 378		73 377		43 999	59.96
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	427 455		224 666		202 789	90.26
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IX)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	4 807 281		4 521 305		285 976	6.33
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX)	4 379 826		4 296 639		83 187	1.94
SOLDE INTERMEDIAIRE	427 455		224 666		202 789	90.26
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	427 455		224 666		202 789	90.26

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	30/06/2011	12	30/06/2010	12	Euros	%
PRODUITS						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature			5 980		5 980	
TOTAL			5 980		5 980	
CHARGES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole			5 980		5 980	
Prestations						
TOTAL			5 980		5 980	

IFAW – France
4 RUE EDOUARD MIGNOT
BP 1426
51065 REIMS CEDEX

EXERCICE 2010 / 2011

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2011, dont le total est de 1 724 942,67 €, et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 4 807 281,39 €, hors contributions volontaires, et dégageant un résultat excédentaire de 427 455,06 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

1. L'association

IFAW – France association française à but non lucratif, dont le siège est sis à Reims, fait partie d'un groupe mondial d'associations à but non lucratif, qui constitue collectivement l'International Fund for Animal Welfare (Fonds International pour la Protection des Animaux) (ci-après dénommé « IFAW »).

IFAW dispose de bureaux dans quatorze pays et soutient des projets de protection et de conservation de la vie animale dans plus de quarante pays du monde. La mission de l'IFAW et de ses affiliés consiste à :

Améliorer le bien-être des animaux sauvages et domestiques à travers le monde en réduisant l'exploitation commerciale des animaux, en protégeant les habitats de la faune et en venant en aide aux animaux en détresse.

IFAW sensibilise le public pour prévenir la cruauté envers les animaux et promouvoir le bien-être animal et les politiques de préservation, qui font avancer la condition des animaux et des hommes.

IFAW – France est affiliée aux associations à but non lucratif suivantes :

- International Fund for Animal Welfare (Australie) Pty. Ltd ;
- International Fund for Animal Welfare Inc./Fonds international pour la protection des animaux Inc. (Canada) ;
- International Marine Mammal Association, Inc. (Canada) ;
- IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;
- Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas) ;
- International Fund for Animal Welfare (Association relevant du chapitre 21) (Afrique du Sud) ;
- IFAW Charitable Trust (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni) ;
- International Fund for Animal Welfare (Etats-Unis)

Par autorisation de leurs Conseils d'Administration, IFAW – France et ses affiliés agissent de manière indépendante et autonome. Les actifs d'IFAW – France sont comptabilisés de manière séparée et non amalgamée avec ceux de ses affiliés.

Activités principales

Les organisations affiliées à IFAW, telles qu'IFAW France, gèrent leurs activités par l'intermédiaire d'un Département des programmes qui comprend les domaines de priorité suivants :

- baleines
- phoques
- éléphants
- commerce des espèces sauvages
- animaux de compagnie (assistance aux chiens et aux chats)
- sauvetage des animaux (par ex., interventions d'urgence et mesures de réhabilitation des espèces sauvages/création de sanctuaires)
- campagne d'éducation par le biais d'actions pour les animaux
- priorités régionales (par exemple, tigres en Chine, en Inde et en Russie et loups en Allemagne et en Pologne).

Baleines

Le Programme baleines est subdivisé en quatre domaines de travail :

1. Lutte contre la chasse commerciale à la baleine
2. Tourisme baleinier
3. Réduire les blessures accidentelles (bruit, enchevêtrements, collisions avec les navires)
4. *Song of the Whale*, navire de recherche non intrusif de la fondation caritative IFAW

De plus, certaines régions entreprennent un travail de protection des mammifères marins à l'échelle régionale/nationale, allant dans le sens des objectifs de la campagne internationale dans leurs contextes régionaux.

Objectifs visés par le domaine de travail Lutte contre la chasse commerciale à la baleine :

- s'assurer que la Commission baleinière internationale maintient le moratoire sur la chasse commerciale à la baleine et qu'elle étend son mandat à l'égard de la conservation des cétacés
- contraindre le Japon à suspendre son programme JARPA II de chasse scientifique à la baleine
- faire pression sur l'Islande, la Norvège et le Japon pour qu'ils réduisent leurs activités de chasse à la baleine.

Objectif visé par le domaine de travail Tourisme baleinier :

- amener les communautés côtières à prendre conscience des avantages du tourisme baleinier par rapport à la chasse à la baleine

Objectifs visés par le programme Réduire les blessures accidentelles (bruit, enchevêtrements, collisions avec les navires) :

- faire que les législations nationale et internationale reconnaissent la pollution sonore des océans comme un facteur polluant et la réglementent
- réduire les collisions avec les navires
- réduire les enchevêtrements dans le matériel de pêche.

Phoques

Le programme Phoques est subdivisé en quatre domaines de travail distincts, tous stratégiquement conçus pour œuvrer en faveur de la lutte contre la chasse commerciale au phoque au Canada. Ces domaines se recoupent et se complètent, et incluent les activités suivantes :

1. campagnes politiques au Canada
2. interdiction du commerce de produits à base de phoques en Europe
3. interdiction nationale de la chasse au phoque en Russie
4. publication par l'équipe « Hunt Watch » d'un rapport sur la chasse commerciale au phoque canadienne, chaque année, au mois de mars

Eléphants

IFAW œuvre à permettre aux éléphants de vivre en liberté, au sein d'habitats viables et protégés, et à éliminer les menaces pesant sur les éléphants du fait du commerce de l'ivoire. Les efforts engagés par IFAW dans ce domaine concernent les populations d'éléphants présentes en Afrique et en Asie. Nous avons défini 10 objectifs spécifiques à poursuivre à cet égard :

1. reproduction de modèles de restauration efficace des habitats et de gestion des parcs nationaux
2. identification et établissement de couloirs de circulation pour les éléphants
3. identification et promotion de modèles efficaces d'atténuation des conflits homme-éléphant
4. acceptation et mise en œuvre du concept « Meta population in Mega Parks » (Mégaparc pour métapopulation) dans les Etats de l'aire de répartition naturelle des éléphants. Cet effort vise à connecter les aires protégées aux couloirs de migration de façon à permettre aux éléphants de suivre leur migration naturelle.
5. soutien des initiatives de préservation des éléphants par les communautés locales
6. renforcement du respect de la législation, afin de mettre un terme au braconnage d'éléphants et au commerce illégal de l'ivoire dans le monde entier
7. rejet de l'ivoire par les consommateurs à l'échelle mondiale, et en particulier dans les pays commercialisant l'ivoire
8. adoption de politiques visant à fermer les marchés intérieurs de l'ivoire dans les pays de l'aire de répartition naturelle des éléphants
9. renforcement des politiques favorables à la préservation des éléphants et allant à l'encontre du commerce de l'ivoire, dans les pays de l'aire de répartition naturelle des éléphants
10. soutien accru des pays développés et des pays ne figurant pas sur l'aire de répartition naturelle des éléphants, à l'égard des politiques menées par les pays de l'aire de répartition naturelle des éléphants en faveur de la préservation des éléphants et contre le commerce de l'ivoire.

Commerce des espèces sauvages

IFAW s'est fixé pour objectif à long terme d'éliminer tout commerce cruel et non durable des espèces sauvages. Notre approche immédiate consiste à concentrer nos efforts sur des espèces prioritaires et sur certains points, tels que mettre fin au commerce de l'ivoire pour protéger les éléphants, envisager des campagnes de sensibilisation destinés aux gouvernements qui souhaitent mettre sur pied des politiques de protection des animaux et des formations d'agents chargés de la lutte contre la criminalité animale, afin d'améliorer le respect des lois dans ce domaine et la prise de conscience du public pour encourager les consommateurs à rejeter les produits issus des espèces sauvages.

Priorités stratégiques du programme quinquennal :

- améliorer la protection des espèces prioritaires définies par IFAW : les éléphants, les baleines, les phoques, les tigres et les tortues de mer
- accroître le rôle d'IFAW dans la lutte contre le commerce des espèces sauvages, par le renforcement des capacités de lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages et par la collaboration directe avec les agences de lutte contre la fraude
- réduire la demande des consommateurs pour les produits dérivés d'espèces sauvages, sur internet et sur les sites touristiques
- augmenter le nombre de décisions relatives à la conservation des espèces sauvages ayant un impact sur les priorités d'IFAW au sein de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et autres organes politiques et corps législatifs
- renforcer l'influence d'IFAW en tant qu'ONG clé dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages, par des campagnes et projets axés sur ce thème.

Animaux de compagnie

Le programme Animaux de compagnie d'IFAW reconnaît que quatre éléments s'avèrent indispensables pour atteindre les objectifs de nos projets dans ce domaine et pour garantir une amélioration durable du bien-être des animaux de compagnie : fourniture de soins vétérinaires primaires, sensibilisation du grand public, promotion de l'adoption et initiatives sur le plan législatif et politique.

Les résultats obtenus à l'issue des différents projets individuels soutiennent les résultats à long terme de notre plan stratégique général international : animaux en bonne santé sur un plan holistique, soutien notoire de la protection du bien-être animal et réduction des maltraitements, abandons au sein des communautés défavorisées définies.

Sauvetage des animaux (précédemment appelé Secours d'urgence)

La vision d'IFAW en matière de Sauvetage des animaux se présente comme suit : un monde où la souffrance des animaux résultant de catastrophes est prévenue ou réduite autant que possible et où la réhabilitation et le soulagement des animaux sauvages blessés sont efficaces et largement soutenus.

Les démarches à long terme qui aideront à faire de cette vision une réalité sont les suivantes :

1. amélioration du bien-être et augmentation de la survie des animaux en situation de détresse par des projets de sauvetage d'urgence et de réhabilitation ou de création de sanctuaires, conformément aux meilleures pratiques d'IFAW
2. modification des législations visant à réduire le nombre d'animaux sauvages et domestiques victimes de crise et de détresse
3. interventions et plans d'urgence dans lesquels sont inclus le sauvetage et la réhabilitation des animaux.

2. Faits caractéristiques de l'exercice

Du fait de conditions économiques défavorables durant l'exercice 2011, la collecte de fonds a posé, comme l'année précédente, un véritable défi à l'Organisation. Les revenus bruts issus des collectes de fonds ont diminué pour atteindre 4,3 millions d'euros (exercice 2010 : 4,5 millions d'euros), tandis que les revenus nets correspondants ont augmenté jusqu'à 2,3 millions d'euros (exercice 2010 : 2,1 millions d'euros). Cette augmentation est due aux économies générées par les appels de fonds en Europe et à la gestion des dépenses d'une manière générale. L'Organisation a reçu de son organisme affilié néerlandais une aide financière totale de 547 000 euros, qui a permis d'augmenter les dépenses liées aux programmes.

La stabilité des revenus provenant des dons, conjuguée aux mesures de gestion plus stricte des dépenses mises en place en 2009 a fait ressortir un excédent de 427 Keuros au total, augmentant ainsi le solde total du fonds à 1,2 millions d'euros.

L'exercice comptable 2010 / 2011 d'une durée de 12 mois s'est ainsi caractérisé par une croissance des produits d'exploitation de 6,33 % par rapport à l'exercice clos le 30 juin 2010 de même durée.

Parallèlement, les charges d'exploitation ont augmenté de 3,01 %.

Compte tenu des ces variations, le résultat d'exploitation ressort excédentaire à +456 832,94 € soit 9,50 % des produits d'exploitation.

Après prise en compte du résultat financier déficitaire de 29 377,88 € et d'un résultat exceptionnel nul, l'excédent global de l'association est de 427 K€ soit 8,89 % du total des produits.

3. Règles et méthodes comptables

3.1. Cadre légal et réglementaire de référence

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, aux nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général.

3.2. Cadre réglementaire applicable au secteur

Il n'existe pas de spécificité relative au secteur d'activité de l'Association.

3.3. Durée et période de l'exercice comptable

L'exercice comptable a une durée de 12 mois courant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

Il est rappelé que l'exercice précédent clos le 30 juin 2010 avait la même durée.

3.4. Modes et méthodes d'évaluations appliquées aux divers postes du bilan et du compte de résultat

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- *continuité d'exploitation ;*
- *permanence des méthodes comptables ;*
- *indépendance des exercices.*

3.5. Informations complémentaires lorsqu'une prescription comptable ne suffit pas à donner une image fidèle.

Aucune information complémentaire n'est à donner.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés, suffisent à donner une image fidèle :

- du patrimoine ;
- de la situation financière ;
- des résultats de l'association.

3.6. Mention de la dérogation à l'application d'une prescription comptable (si celle-ci se révèle impropre à donner une image fidèle).

Il n'y a pas eu de dérogation.

3.7. Description et justification des modifications intervenues d'un exercice à l'autre (présentation ou évaluation).

Il n'y a pas eu de modification intervenue au cours de l'exercice par rapport à l'exercice précédent.

3.8. Indication des postes du bilan concernés également par un élément d'actif ou de passif imputé à un autre poste.

Cette rubrique concerne essentiellement les comptes de régularisation Passif, Actif, ainsi que les comptes de provisions éventuellement constatées dont un détail suit.

3.9. Circonstances qui empêchent de comparer d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et, le cas échéant, moyen d'en assurer la comparaison.

Rien n'empêche de comparer, d'un exercice à l'autre, les postes du bilan et du compte de résultat.

3.10. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Actif

3.10.1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat majoré des frais accessoires d'achat, ou le cas échéant à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles peuvent être décomposées par composants significatifs.

La décomposition des immobilisations n'a pas entraîné la création de composants distincts des rubriques de comptes déjà existantes.

Aucun frais financier spécifique à l'acquisition ou à la production d'immobilisations n'a été immobilisé.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire d'amortissement, les durées d'utilisation et les taux les plus usuels sont les suivants :

- | | |
|-------------------------------------|-------------------------------|
| - Matériels informatiques | 1 à 5 ans soit 100% à 20% ; |
| - Agencements et mobilier de bureau | 3 à 5 ans soit 33.33% à 20% ; |

3.10.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Aucune dépréciation n'est à constater.

3.10.3. Créances

Les créances sont évaluées pour leur valeur nominale, une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

3.10.4. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ont été comptabilisées selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3.10.5. Produits à recevoir

Les produits à recevoir ont été rattachés aux postes de créances, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – Passif

3.11.1. Fonds associatifs

Les fonds associatifs se composent des excédents ou des déficits réalisés les années précédentes cumulés et affectés au poste « Report à nouveau ». Ces ressources se composent de dons collectés auprès du public non affectés et non utilisés au début de l'exercice.

3.11.2. Dettes

Les dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

3.11.3. Charges à payer

Les charges à payer ont été rattachées aux postes de dettes, en conformité avec les règles du Plan Comptable Révisé.

3.11.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avances ont été comptabilisés selon les règles du Plan Comptable Révisé et ne concernent que des produits ordinaires liés à l'exploitation normale de l'association.

3.12. Règles et méthodes comptables relatives aux postes du Compte de résultat

3.12.1. Produits provenant des affiliés

Les produits provenant d'autres affiliés sur l'exercice se sont élevés à 547 269 € intégralement non affectés contre 40 506,55 €, intégralement affectés aux actions menées au cours de l'exercice précédent.

3.12.2. Dons manuels

Les dons manuels sont enregistrés dans le compte de résultat quelle que soit leur destination finale, financement de dépenses à caractère de charges ou à caractère d'investissement.

Les dons manuels représentent une ressource principale et non accessoire, ils sont par conséquent comptabilisés en produits d'exploitation.

Le principe de rattachement des produits à l'exercice s'applique de la manière suivante :

- les dons par chèques, cartes bleues ou virements, datés antérieurement à la clôture sont comptabilisés sur l'exercice, même si l'encaissement n'intervient que postérieurement à la date de clôture ;
- les dons par espèces ou mandats cash sont comptabilisés sur l'exercice dès lors qu'ils sont reçus avant la date de clôture de l'exercice.

Les dons manuels sont inscrits séparément au compte de résultat selon leur nature, on distingue les dons non affectés et les dons affectés :

- Les *dons non affectés* à des projets définis sont réalisés par les donateurs, sous réserve que cette utilisation se fasse dans le cadre de l'objet de l'association ;
- Les *dons affectés* par les donateurs à des projets définis figurent séparément dans le compte de résultat ainsi que les dépenses correspondantes.

3.12.3. Legs et donations inscrits au compte de résultat

Aucun legs ni aucune donation ne sont inscrits au compte de résultat au 30 juin 2011. A cette date, le statut de l'association IFAW – France ne lui permet pas d'inscrire en compte de résultat de legs ou de donations.

3.12.4. Opérations en devises étrangères et différences de change

Les espèces figurant dans les comptes en devises étrangères sont converties au taux de change du jour de la clôture de l'exercice. Les pertes et gains de change réalisés ou latents ont un impact sur le résultat financier, ils sont enregistrés en charges ou produits selon leur nature.

Le résultat financier tient également compte de charges liées à une opération d'achat de devises.

3.12.5. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments significatifs qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui représentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant. Aucun produit ni aucune charge à caractère exceptionnel n'a été constaté au cours de l'exercice.

3.12.6. Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Il n'est pas fourni d'estimation chiffrée du bénévolat du fait d'absence de bénévolat sur l'exercice ou de l'impossibilité de le valoriser.

Les contributions volontaires constatées sur l'exercice dans l'état « Evaluation des contributions volontaires » faisant partie intégrante des comptes annuels s'élèvent à 5 980 € pour l'exercice contre aucune contribution constatée au cours de l'exercice précédent. Ces contributions volontaires correspondent à des insertions publicitaires gratuites dans le cadre de campagnes de communication.

4. Informations complémentaires à certains postes du bilan

4.1. Mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé

Les mouvements ayant affecté les divers postes de l'actif immobilisé sont résumés dans les tableaux suivants.

4.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles et des amortissements

4.1.1.1. Tableau de variation des immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	56 182 €	5 009 €	- €	61 191 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	56 182 €	5 009 €	- €	61 191 €

Les autres immobilisations corporelles se composent exclusivement de matériel et mobilier de bureau.

4.1.1.2. Tableau de variation des amortissements des immobilisations corporelles

Amortissements des immobilisations corporelles	Cumul au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Cumul à la fin de l'exercice
Amortissements des terrains	- €	- €	- €	- €
Amortissements des constructions	- €	- €	- €	- €
Amortissements install.tech., matériel & outil.	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations corporelles	52 588 €	3 383 €	- €	55 971 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	52 588 €	3 383 €	- €	55 971 €

4.1.2. Tableau de variation des immobilisations financières

Immobilisations financières	Brut au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Brut à la fin de l'exercice
Participations mises en équivalence	- €	- €	- €	- €
Autres participations	- €	- €	- €	- €
Créances rattachées à des participations	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres immobilisations financières	7 551 €	980 €	- €	8 531 €
Immobilisations en cours	- €	- €	- €	- €
TOTAL	7 551 €	980 €	- €	8 531 €

Aucun amortissement ni aucune provision n'est constaté sur les immobilisations financières à la clôture de l'exercice.

4.2. Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et les dettes sont toutes à moins d'un an à la clôture de l'exercice.

4.3. Comptes de régularisation actif

Les autres créances sont composées à la clôture pour 548 204,01 € de créances envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 6 292,31 € à la clôture précédente.

Les charges constatées d'avance d'un montant total de 42 175,07 € à la clôture de l'exercice contre 51 269,05 € à la clôture de l'exercice précédent sont les suivantes :

- Charges de levées de fonds :	39 857,70 €
- Autres charges diverses :	2 317,37 €

4.4. Fonds associatifs

Tableau de variation fonds propres

Situation nette	Solde au début de l'exercice	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	- €	- €	- €	- €
Ecart de réévaluation	- €	- €	- €	- €
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €	- €	- €
Réserves réglementées	- €	- €	- €	- €
Autres réserves (dons non affectés)	- €	- €	- €	- €
Report à nouveau	526 663 €	224 666 €	- €	751 329 €
Excédent N-1	224 666 €	- €	224 666 €	- €
Excédent N	- €	427 455 €	- €	427 455 €
TOTAL	751 329 €	652 121 €	224 666 €	1 178 784 €

4.5. Comptes de régularisation passif

Eléments	Exercice	Exercice précédent
Charges à payer incluses dans les postes :		
Emprunts	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	79 865 €	214 165 €
Dettes fiscales et sociales	65 191 €	51 184 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	355 054 €	267 558 €
TOTAL 1	500 110 €	532 906 €
Produits constatés d'avance	46 049 €	15 986 €
TOTAL 2	46 049 €	15 986 €
TOTAL	546 159 €	548 893 €

Les autres dettes sont composées à la clôture pour 328 139,95 € de dettes envers d'autres associations auxquelles IFAW – France est affiliée contre 221 687,79 € à la clôture précédente.

Les produits constatés d'avance d'un montant de 46 048,71 € se composent exclusivement de dons successoraux (2 au total) perçus au cours de l'exercice comptable 2006 / 2007 pour 8 848,71 € et au cours de l'exercice comptable 2010 / 2011 pour 37 200 €. Ces sommes déjà encaissées par l'association sont maintenues en produits constatés d'avance, IFAW – France n'ayant pas la capacité juridique de les comptabiliser en produits.

5. Informations complémentaires relatives au compte de résultat

5.1. Détail et variation des produits d'exploitation

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Subventions d'affiliés non affectées	547 269 €	- €	547 269 €	N/A
Subventions d'affiliés affectées	- €	40 507 €	- 40 507 €	N/A
Dons manuels non affectés	4 192 413 €	4 351 649 €	- 159 236 €	-3,66%
Dons manuels affectés	67 599 €	129 150 €	- 61 550 €	-47,66%
SOUS TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	4 807 281 €	4 521 305 €	285 976 €	6,33%
Contributions volontaires	5 980 €	- €	5 980 €	N/A
SOUS TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	5 980 €	- €	5 980 €	N/A
TOTAL	4 813 261 €	4 521 305 €	291 956 €	6,46%

5.2. Détail du résultat financier

	Exercice	Exercice précédent	Variation	Variation N/N-1
Produits financiers	- €	- €	- €	N/A
Différences positives de change	- €	- €	- €	N/A
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	- €	- €	- €	N/A
Frais financiers	- 3 905 €	3 905 €	- 7 811 €	-200,00%
Différences négatives de change	33 283 €	69 472 €	- 36 189 €	-52,09%
TOTAL CHARGES FINANCIERES	29 378 €	73 377 €	- 43 999 €	-59,96%
RESULTAT FINANCIER	- 29 378 €	- 73 377 €	43 999 €	-59,96%

6. Autres renseignements

6.1. Ventilation de l'effectif salarié de l'association par catégorie à la clôture

Catégorie	Exercice	Exercice précédent
Cadres	2	2
Non cadres	4	3
TOTAL EFFECTIF SALARIE	6	5

6.2. Situation fiscale

L'association n'a pas de but lucratif, elle n'est pas assujettie aux impôts commerciaux (impôts sur les bénéfices, taxe sur la valeur ajoutée et Contribution Economique Territoriale) pour ses activités, non commerciales. L'association demeure assujettie à la taxe sur les salaires.

6.3. Opérations entre affiliés

6.3.1. Redevances

L'affilié nord américain (International Fund for Animal Welfare : Etats-Unis) fournit une assistance et des services en matière de programmes, levées de fonds, comptabilité, informatique et gestion à IFAW – France facturés sous forme de redevances. Ces services sont fournis et comptabilisés au coût historique (assimilable à la valeur de marché). Ledit coût est calculé en fonction des produits et charges mondiaux d'IFAW revenant à l'association IFAW – France, après prise en compte des subventions consenties aux affiliés et/ou perçues des affiliés. Les redevances se sont élevées à 1 210 210,17 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2011 contre 1 063 570,09 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2010.

6.3.2. Convention de mise à disposition de moyens à titre gratuit

L'association IFAW – France est la fondatrice du fonds de dotation FONDS INTERNATIONAL POUR LA PROTECTION DES ANIMAUX. Le fonds de dotation collecte des libéralités (donations et legs) afin de financer des projets de l'association IFAW. Le Fonds de dotation ne disposant pas, à ce jour, d'un personnel salarié et de locaux propres, IFAW – France met à disposition un ensemble de moyens à titre gracieux dont le coût estimé s'est élevé au cours de l'exercice à 28 969,61 €.

6.3.3. Créances et dettes

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les créances suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
Fonds de dotation Fonds International pour La Protection des Animaux	860	-
International Marine Mammal Association, Inc. (Canada)	75	-
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne)	-	70
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	547 269	6 222
	<u>548 204</u>	<u>6 292</u>

A la clôture de l'exercice et de l'exercice précédent, l'association avait les dettes suivantes sur les autres associations auxquelles elle est affiliée :

	Exercice €	Exercice précédent €
International Fund for Animal Welfare, Inc. (USA)	291 312	212 056
IFAW Internationaler Tierschutz-Fonds GmbH (Allemagne) ;	4 467	
Stichting IFAW-Internationaal Dierenfonds (Pays-Bas)	-	-
International Fund for Animal Welfare (Royaume-Uni)	-	-
Affilié ICT	32 361	9 632
	<u>328 140</u>	<u>221 688</u>

6.3.4. Subventions / contributions versées

Au cours des exercices comptables 2010/2011 et 2009/2010, l'association a versé des contributions aux autres associations auxquelles elle est affiliée pour les montants suivants :

	Exercice €	Exercice précédent €
Subventions accordées aux affiliées	<u>140 482</u>	<u>168 730</u>
	<u>140 482</u>	<u>168 730</u>

Les autres contributions versées par IFAW – France sur l'exercice correspondent à des subventions accordées à des tiers, cliniques vétérinaires et autres organismes dans le cadre d'actions diverses comme l'action au profit des chats, des chimpanzés, etc... Les subventions versées se sont élevées à un total de 235 659,21 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2011 contre 25 731,44 € pour l'exercice clos le 30 Juin 2010.

7. Engagements financiers hors bilan

7.1. Engagements donnés et engagements reçus

Conformément au paragraphe 3.4 de l'Accord passé à partir du 1^{er} Juillet 2009, entre le Fonds international pour la protection des animaux, Inc ("IFAW Etats-Unis") et "IFAW France", des contrats d'achat / vente de devises étrangères ont été exécutés dans l'intérêt de la gestion de la « volatilité des paiements » entre les deux parties susmentionnées comme suit:

Le 14 Juin 2010, IFAW Etats-Unis a conclu un contrat avec la Bank of America NA («BoA») selon lequel IFAW Etats-Unis s'engage à livrer à BoA 3 314 554,99 € en échange de 4 052 345,16 \$ sur une période de douze mois commençant en Juillet 2010. En même temps que le contrat entre IFAW États-Unis et BoA, IFAW États-Unis par les présentes a conclu un accord avec IFAW France laquelle IFAW France s'engage à offrir 3 314 554,99 € à IFAW Etats-Unis en échange de biens et services (comme stipulé dans l'Accord) évalué à environ 4 052 345,16 \$ au cours de la une période de douze mois commençant en Juillet 2010.

Autres engagements donnés	Exercice	Exercice précédent
Effets escomptés non échus	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Intérêts sur emprunts en cours	- €	- €
Redevances de crédit bail	- €	- €
Engagements en matière de pensions et retraites	- €	- €
Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) (*)	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(*) La loi n°2004-39 1 du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle et au dialogue social, ouvre, pour les salariés en CDI, un droit individuel à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans, plafonné à 120 heures. Le nombre d'heures cumulé de formation correspondant aux droits acquis au titre du DIF au 30 juin 2011 est de 500 heures.

Engagements reçus	Exercice	Exercice précédent
Legs et donations autorisés et acceptés (**)	- €	- €
Garanties, avals et cautions	- €	- €
Suretés réelles	- €	- €
Autres engagements significatifs	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Néant

(**) 3 legs ou donations ont été autorisés par l'organe compétent à la clôture de l'exercice, ils demeurent en cours d'autorisation par l'organisme de tutelle pour des montants non estimables de manière précise à la clôture.

7.2. Engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite

Aucune provision pour indemnité de départ à la retraite n'a été provisionnée à la clôture de l'exercice compte tenu du caractère non significatif de celle-ci. Il est rappelé que l'âge moyen du personnel salarié de l'association est de 36 ans.

8. Compte d'Emploi annuel des Ressources « CER » collectées auprès du public

Le compte d'emploi des ressources et ses notes annexes font partie intégrante de l'annexe aux comptes annuels, conformément à l'article 8 de l'ordonnance n°2005-856 du 28 juillet 2005

8.1.1. Tableaux explicatifs de la répartition analytique des charges

Les tableaux ci-après expliquent la ventilation analytique des charges entre les différentes missions sociales et les centres de coûts.

Tableau de ventilation des charges par mission sociale :

(€)	Animaux de compagnie	Elephants	Sauvetage des animaux	Vie sauvage	Programmes régionaux	Phoques	Baleines	Total
Salaires et émoluments	23 347	21 858	29 227	15 978	23 348	11 021	11 021	135 800
Charges sur salaires	11 394	10 667	14 263	7 798	11 394	5 378	5 378	66 272
Honoraires	8 139	8 685	5 043	7 074	5 003	3 641	2 659	40 244
Dons externes (a)	1 891	124 049	20 100	1 294	1 891	893	85 541	235 659
Impressions et publications	290 513	103 382	117 178	46 455	67 573	122 078	71 184	818 363
Frais de déplacements	491	601	7 694	6 003	961	224	4 546	20 520
Communications	310 100	106 185	123 037	49 997	76 306	130 182	73 681	869 488
Frais et petits équipements	5 860	5 486	7 336	4 011	5 860	2 766	2 766	34 085
Fournitures de bureau & informatiques	3 250	2 660	2 870	1 505	4 194	1 457	1 408	17 344
Informations publiques	3 255	3 499	1 050	13 004	17 563	1 125	550	40 046
Frais bancaires	856	281	1 483	81	854	276	276	4 107
Impôts et taxes	37	34	46	25	37	17	17	213
Autres	6 067	75 615	3 425	1 647	2 331	2 594	2 426	94 105
Amortissements	585	407	292	136	191	247	230	2 088
Dons aux affiliés (b)	-	-	138 933	-	-	-	1 549	140 482
Soutien et services institutionnels (c)	201 847	140 496	100 970	46 994	65 941	85 464	79 335	721 047
Total des dépenses de programmes	867 632	603 905	572 947	202 002	283 447	367 363	342 567	3 239 863
Total des dépenses de programmes hors (a), (b) et (c)	663 894	339 360	312 944	153 714	215 615	281 006	176 142	2 142 676

Tableau de ventilation des charges par centre de coûts :

(€)	Services Programmes	Levées de fonds	Frais de fonctionnement	Total
Salaires et émoluments	135 801	62 918	21 273	219 992
Charges sur salaires	66 272	30 704	11 095	108 071
Honoraires	40 246	14 310	72 299	126 855
Dons externes	235 659	0	0	235 659
Impressions et publications	818 363	160 326	43 205	1 021 894
Frais de déplacements	20 521	1 047	299	21 867
Communications	869 486	106 242	50 297	1 026 025
Frais et petits équipements	34 086	15 792	5 340	55 218
Fournitures de bureau et informatiques	17 344	4 782	5 508	27 634
Informations publiques	40 046	1 149	546	41 741
Frais bancaires	4 106	1 097	31 736	36 939
Impôts et taxes	214	99	83	396
Autres	94 105	6 760	8 577	109 442
Amortissements	2 088	968	327	3 383
Dons aux affiliés	140 482	0	0	140 482
Soutien et services institutionnels	721 043	194 602	294 565	1 210 210
Total (dont contributions volontaires)	3 239 863	600 794	545 149	4 385 806

8.1.2. Compte d'emploi des ressources

Le CER continue d'être composé de l'intégralité des charges et des produits de l'exercice.

Voir ci-après

EMPLOIS	Emplois de l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur l'exercice	RESSOURCES	Ressources collectées sur l'exercice = compte de résultat & contributions volontaires	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE (T1)		751329
1 - MISSIONS SOCIALES (ST1)	3 239 860	3 239 860	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (T2)	4 813 261	4 813 261
1.1. Réalisés en France			1.1. Dons et legs collectés		
* Actions réalisées directement			- Dons manuels non affectés	4 192 413	4 192 413
- Protection des éléphants	339 360	339 360	- Dons manuels affectés	67 599	67 599
- Protection des phoques	281006	281006			
- Protection des baleines	176 412	176 412			
- Lutte contre le commerce des espèces sauvages	153 714	153 714	- Legs et autres libéralités non affectés	0	0
- Actions en faveur des animaux de compagnie en détresse	663 894	663 894			
- Actions sauvetage des animaux	312 944	312 944	- Legs et autres libéralités affectés	0	0
- Programmes régionaux	215 615	215 615			
Sous-Total 1	2 142 675	2 142 675			
* Versements à d'autres organismes agissant en France	11000	11000			
Sous-Total 2	11 000	11 000			
1.2. Réalisées à l'étranger					
* Actions réalisées directement	721043	721043			
Sous-Total 3	7 210 433	7 210 433			
* Versements à un organisme central ou d'autres organismes	365 142	365 142	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Sous-Total 4	3 65 142	3 65 142	- Soutien Affiliés IFAW affectés	547 269	547 269
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS (ST2)	600 794	600 794	- Autres produits	5 980	5 980
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	600 794	600 794			
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0			
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	2 - AUTRES FONDS PRIVES	0	
			3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	0	
			4 - AUTRES PRODUITS	0	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT (ST3)	545 163	545 163			
(T3) = (ST1) + (ST2) + (ST3)		4 385 807			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	4 385 807		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 813 261	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS	0		II - REPRISE DES PROVISIONS	0	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTES	0		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	0	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés) (T4)		0
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	427 455		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	0	
V. TOTAL GENERAL	4 813 261		VI - TOTAL GENERAL (T2) + (T4)		4 813 261
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées		0			
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public (T5 bis)		0			
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6) = (T3) + (T6) + (T5 bis)		4 385 807	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public (T6)		4 385 807
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE (T7) = (T1) + (T2) + (T4) - (T6)		1178 784
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales	0		Bénévolat	0	
Frais de recherche de fonds	0		Prestations en nature	5 980	
Frais de fonctionnement et autres charges	5 980		Dons en nature	0	
Total	5 980		Total	5 980	

8.2. Mise en œuvre des programmes : Répartition par catégories d'actions

8.2.1. Règles et méthodes comptables d'établissement du Compte d'Emploi des Ressources

- Le Compte d'Emploi des Ressources issues de la générosité du public est établi conformément aux dispositions de la loi n° 91-772, du 7 août 1991, du décret n°92-1011 du 17 septembre 1992 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.
- L'établissement du compte d'emploi des ressources est réalisé à partir des comptes analytiques dont le montant total en charges et en produits correspond à celui du compte de résultat présenté dans les comptes annuels et des contributions volontaires éventuelles. Les rubriques du Compte d'Emploi des Ressources sont déterminées par reclassement analytique du compte de résultat présenté ci-avant.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.
- La valorisation des contributions gratuites a été ajoutée à la fin du Compte d'Emploi des Ressources.
- Les ressources sont essentiellement constituées de dons manuels non affectés. Ces ressources financent, selon les besoins ponctuels de l'association les différentes missions sociales tant en France qu'à l'étranger ainsi que les emplois liés au fonctionnement de l'association.

8.2.2. Missions sociales

Les missions sociales d'IFAW-France se divisent de la manière suivante :

- *Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France ;*
- *Les frais de recherche de fonds ;*
- *Les frais de fonctionnement ;*
- *L'excédent de l'exercice ;*
- *Les ressources restant à utiliser.*

Les deux grandes catégories de missions sociales menées par IFAW – France sont :

- *ACD - Animaux de Compagnie en Détresse :*
 - o campagnes menées au profit des animaux de compagnie ;
 - o actions menées par les équipes d'intervention d'urgence ;
 - o travaux relatif aux législations en la matière.
- *PHAS – Préservation de l'Habitat des Animaux Sauvages :*
 - o campagnes de protection des éléphants et lutte contre le commerce d'ivoire ;
 - o programmes anti exploitation commerciale de la faune ;
 - o projets locaux de protection de certaines espèces (tortues de mer ; phoques moines ; marsouins ; tigres...) ;
 - o campagnes contre la chasse aux phoques au Canada ;
 - o campagnes de protection des baleines.

Les frais de recherche de fonds ;

Ces frais sont de 2 types :

- Les « frais de collecte » représentent les coûts de marketing auprès de donateurs potentiels. Ces coûts comprennent les coûts de création, production et distribution de supports publicitaires, ainsi que des achats d'espaces dans les médias.
- Les « frais de traitement de dons » correspondent à la gestion administrative des dons reçus.

Les frais de fonctionnement et autres charges ;

Cette rubrique regroupe l'ensemble des charges de structure qui ne trouvent pas d'affectation ni dans les missions sociales, ni dans les frais de recherche de fonds.

L'excédent de l'exercice :

Bien que ce ne soit pas une vocation pour l'association de générer des bénéfices sur ses activités, il est important de dégager un excédent chaque année pour préserver les fonds propres en terme réel.

Les ressources restant à utiliser.

Elles correspondent aux ressources affectées et non encore utilisées à la clôture de l'exercice. Au vu de la qualification des dons dans la quasi-totalité non affectés, le montant des ressources non affectées est nul.

8.2.3. Poste des ressources

Les recettes de l'association proviennent exclusivement de la générosité du grand public.

Mode de traitement des legs et donations

L'association n'a pas à la clôture, la capacité juridique de percevoir ce type de produits. Dans l'attente éventuelle d'acquiescer cette capacité, dès l'information d'un legs par le notaire, un courrier et les statuts de l'association sont joints pour accuser réception. Dans le même temps, la Préfecture de la Marne, dont dépend l'association, est informée.

Chaque legs fait l'objet d'un dossier nominatif et est soumis au Conseil d'Administration de l'association pour autorisation.

Dès la date d'autorisation administrative, une information est indiquée en engagements reçus « hors bilan », dans la mesure du possible, une valeur estimée est fournie. Cette information demeure et est actualisée jusqu'au jour de la clôture de l'opération.

Dons

Tous les dons encaissés ou reçus jusqu'au 30 juin sont comptabilisés en produits de l'exercice.

Subvention d'exploitation

Les seuls produits issus de subventions reçues sur l'exercice proviennent d'affiliés.

Valorisation du bénévolat et des contributions volontaires

Voir note 3.12.6 ci-avant.

8.3. Règles d'affectation des ressources (Utilisation des fonds)

Les fonds collectés en France sont dépensés pour soutenir la mission sociale d'IFAW, qui consiste à protéger les animaux et leurs habitats de la cruauté, des abus et de l'exploitation commerciale. Les frais de programme de cette mission sont engagés dans le but d'apporter des prestations sociales aussi bien en France que hors de France. En outre, une partie des fonds collectés couvre les frais de collecte ainsi que les frais généraux et administratifs qui sont essentiels au fonctionnement de l'organisation.

FRAIS DE PROGRAMME EN FRANCE

Les programmes d'action sociale en France sont largement centrés sur les initiatives destinées à éduquer, à sensibiliser le public et à défendre les avantages sociaux possibles en réduisant la cruauté et l'exploitation des animaux et de leurs habitats. Les principaux programmes menés en France comprennent :

- **Publipostage et appels par courriel** – des actions éducatives qui informent le public visé sur la cruauté envers les animaux et leur exploitation, la destruction des habitats, les impacts des catastrophes naturelles sur les animaux et leurs habitats.
- **Autres campagnes de sensibilisation du public**, notamment :
 - **Semaine d'action pour les animaux** – action éducative en milieu scolaire organisée chaque année au début du mois d'octobre (pour coïncider avec la Journée mondiale des animaux), visant à informer les écoliers sur l'importance des animaux dans le monde et sur ce qu'ils peuvent faire pour protéger les animaux des générations futures.
 - **Communication et présence médiatique** – diffusion stratégique de visuels forts destinés à faire réfléchir et à inciter le public pour qu'il se soucie des animaux et de leurs habitats, et passe à l'action afin de les protéger.
- **Financements d'organisations françaises aux missions similaires** – périodiquement, IFAW FRANCE accorde des fonds sans condition à des organisations dont les missions sont similaires à la sienne.
- **Personnel et installations de soutien aux programmes** – frais de personnel et de bureau au profit de la mission.
- **Autres frais de programme** – et autres frais divers au profit de la mission.

Publipostage et appels par courriel

Au cours de l'exercice, environ 1,5 million de lettres contre 1,1 million au cours de l'exercice précédent et des centaines de milliers de courriels ont été envoyés aux sympathisants actuels et potentiels. Chaque appel mettait en lumière les menaces qui pèsent sur une espèce particulière d'animaux, une forme de cruauté, une catastrophe naturelle, ou tout autre thème primordial de la mission d'IFAW. Dans chaque envoi, les destinataires sont informés sur les problèmes auxquels les animaux (ou leurs habitats) sont confrontés et pourquoi il est important de s'en occuper. En outre, les destinataires sont invités à mener des actions spécifiques pour stopper ou empêcher la cruauté envers les animaux ou leur exploitation commerciale.

Les envois aux sympathisants présentent un ou plusieurs programmes prioritaires d'IFAW FRANCE (baleines, phoques, éléphants, animaux de compagnie, intervention d'urgence, commerce de la faune sauvage). Chaque envoi informe le public (par des preuves empiriques ou des anecdotes) au sujet des menaces qui pèsent sur les animaux et leurs habitats, et lui demande d'agir pour améliorer la situation, soit directement, soit indirectement (en faisant un don à IFAW). Exemples d'actions directes :

- faire castrer/stériliser les animaux de compagnie afin de diminuer les populations d'animaux errants ;
- contacter le Premier ministre du Canada (à l'aide d'une carte postale fournie) pour lui demander de mettre fin à la chasse annuelle des phoques ;
- s'abstenir d'acheter des produits dérivés d'animaux exotiques afin de faire cesser le commerce illicite d'espèces sauvages.

Au cours de l'exercice, les frais d'impression, de publication, d'affranchissement, de traitement des réponses et frais associés pour les actions d'information, de sensibilisation et de défense des animaux et de leurs habitats par publipostage et courriels se sont élevés à environ 1 981 K€.

Semaine d'action pour les animaux (SAA)

La SAA s'adresse aux jeunes et à leurs éducateurs pour encourager les générations futures à innover dans leur approche des interactions entre humains et animaux ; elle les encourage à adopter des pratiques favorables au bien-être des animaux et/ou à la conservation des espèces sauvages. Elle présente IFAW à un public plus jeune, tant aux écoliers qu'à leurs parents, tout en favorisant la connaissance d'IFAW et de ses principales missions de bien-être des animaux bien au-delà du strict cadre de la semaine d'action.

Les principales activités de la Semaine d'action pour les animaux sont les suivantes :

- une campagne d'éducation, essentiellement destinée aux 10-15 ans ;
- la remise des prix internationaux « Animal Action Awards » d'IFAW, et l'initiative « Action publique », englobant un événement international coordonné et ;
- d'autres activités, telles que des pétitions, des promesses de dons, des contenus interactifs et téléchargeables basés sur le Web, ainsi que des événements locaux dans certains pays.

Les dates de la Semaine d'action pour les animaux sont internationalement fixées à la première semaine d'octobre, afin de coïncider avec le 4 octobre, Journée mondiale des animaux. La Semaine d'action marque le lancement de diverses actions, mais bon nombre d'entre elles démarrent avant ou se terminent longtemps après ces dates, certaines se déroulant même tout au long de l'année.

Sur le plan stratégique, la Semaine d'action pour les animaux va dans le sens des initiatives visant à garantir l'acceptation et l'adoption à l'échelle internationale de l'éthique IFAW en matière de bien-être animal, et son intégration dans les agendas sociétaux. Elle favorise également la reconnaissance d'IFAW en tant qu'organisation d'importance au sein du mouvement mondial de protection des animaux. En touchant des enfants, des adolescents et des enseignants, la Semaine d'action incite les générations futures à faire preuve d'innovation dans leur approche des interactions homme-animal et à adopter des politiques favorables au bien-être animal et/ou à la conservation des espèces sauvages. Elle permet à IFAW de se faire connaître auprès d'un public plus jeune, des écoliers mais aussi de leurs parents, qu'elle sensibilise également à d'autres thèmes clés abordés par l'organisation en matière de protection des animaux.

Au cours de l'exercice 2010 / 2011, la SAA a eu pour thème (Nés pour vivre libre), un programme qui met en lumière la situation désespérée des tigres et le défi auquel cet animal puissant et emblématique fait face pour survivre.

Le thème du tigre coïncide avec l'Année du tigre du calendrier lunaire chinois et s'aligne sur l'Année internationale de la jeunesse de l'ONU (août 2010-2011) qui appelle la communauté mondiale à donner aux jeunes une chance de participer aux décisions locales, nationales et internationales.

Pendant la Semaine d'action pour les animaux, les étudiants participent à un concours artistique, délivrent un prix Action pour les animaux, interagissent avec d'autres étudiants, font signer des pétitions et s'abonnent au magazine d'IFAW « Le monde des animaux » et aux alertes d'actions.

IFAW a produit le film Rugis pour les tigres !, une vidéo multimedia, qui est un projet destiné au programme d'éducation Action pour les animaux. La vidéo a été postée sur notre site internet et présentée aux dirigeants de la planète lors du Sommet mondial pour le tigre qui s'est tenu en novembre 2011 à St Pétersbourg en Russie.

Sur le plan stratégique, la Semaine d'action pour les animaux va dans le sens des initiatives visant à garantir l'acceptation et l'adoption à l'échelle internationale de l'éthique IFAW en matière de bien-être animal, et son intégration dans les agendas sociaux. En touchant des enfants, des adolescents et des enseignants, la Semaine d'action incite les générations futures à faire preuve d'innovation dans leur approche des interactions homme-animal et à adopter des valeurs favorables au bien-être animal et/ou à la protection des espèces sauvages.

La Semaine d'action pour les animaux se déroule dans 15 pays et est coordonnée par 14 bureaux IFAW nationaux. Océanie, Canada, Chine, Kenya, France, Allemagne, Inde, Emirats arabes unis, Tunisie, Pays-Bas, Russie, Afrique du Sud, Royaume-Uni et Etats-Unis.

En France, 400 000 étudiants, représentant 20 000 écoles ont participé à la Semaine d'action pour les animaux SAA.

Financements accordés à des organisations françaises

IFAW FRANCE accorde ces financements lorsqu'il se présente une occasion d'atteindre un objectif stratégique par le biais d'une participation à des activités menées par une autre organisation.

Coûts directs des programmes & frais de personnel et d'équipements en soutien aux programmes

IFAW FRANCE supporte des coûts directs pour mener à bien sa mission, qui implique notamment la fabrication de brochures éducatives et autres matériels accessoires, le financement d'événements stratégiques de sensibilisation du public et les frais de transport associés aux déplacements sur les sites où se déroulent les programmes. En outre, les activités liées à l'insertion d'annonces dans les médias, qui font partie intégrante des mesures permettant de mettre l'accent et de sensibiliser l'opinion publique sur la cruauté infligée aux animaux et l'exploitation de leurs habitats, ont été incluses dans les activités programmatiques et dans les tâches assignées au personnel.

En outre, la gestion du bureau de IFAW FRANCE, situé à Reims, chargé des programmes susmentionnés, occasionne des coûts opérationnels, tels que les salaires et les avantages sociaux, le loyer, les factures d'eau, de gaz, d'électricité et de télécommunications, les frais d'assurance, les fournitures de bureau, les amortissements, etc.

Les points forts des activités programmatiques gérées par IFAW France sont les suivants :

Baleines

- L'institut Marine Conservation Research International a mené des recherches en mai et en juin sur le navire de recherches Song of the Whale, dans les eaux territoriales françaises et britanniques de la Manche. Parmi les travaux de recherches, on notera la surveillance acoustique et visuelle du marsouin commun afin d'en étudier la présence et la répartition. L'équipe à bord du Song of the Whale a également enregistré les bruits émis par les navires, tels que les grands bâtiments et, notamment, les ferries traversant la Manche.

Phoques

- Depuis que l'Union européenne a pris la décision d'interdire le commerce de produits à base de phoques (mai 2009), IFAW France a travaillé avec le gouvernement français afin d'adapter à la France la réglementation de l'UE.
- IFAW France a œuvré à accroître l'intérêt des médias français pour les questions de la chasse au phoque au Canada et de l'interdiction des produits à base de phoque au sein de l'UE.

Eléphants

- Un grand nombre d'équipements a été envoyé par bateau en République démocratique du Congo afin de promouvoir les activités visant à mettre fin au braconnage dans le Parc national de la Salonga. Ces équipements comportaient entre autres des uniformes de camouflage, des ceintures militaires, des chaussures tropicales, des hamacs etc.
- Des équipements ont également été envoyés au Congo pour aider à la lutte contre le braconnage dans le Parc national d'Odzala-Kokoua. Parmi ces équipements, des uniformes de camouflage, des ceintures, des équipements de communication, des ponchos, des hamacs, des tentes et autres.
- Le fonds investi dans les équipements de lutte contre le braconnage destinés aux Parcs de Salonga et d'Odzala-Kokoua s'est élevé à environ 136 508 €.

- IFAW a organisé une session de formation de 2 mois au Parc national d'Odzala-Kokoua au Congo. Vingt-cinq participants, parmi lesquels le responsable de la conservation du parc et ses trois assistants, ont été formés par deux instructeurs français de l'Association pour la protection de la biosphère, experts en stratégie anti-braconnage, dans le cadre d'un accord entre IFAW et le Ministère du développement durable, de l'économie forestière et de l'environnement du Congo.

Sauvetage des animaux

- IFAW France couvre les frais de nourriture des chimpanzés dans le sanctuaire pour chimpanzés de l'île de Ngamba en Uganda.
- Une subvention d'urgence a été accordée pour acheter de la nourriture pour les animaux du Zoo du Belvédère en Tunisie - cette subvention a été jugée nécessaire car des troubles sociaux dans le pays mettaient en péril le bien-être de ces animaux.
- Les autorités de Madagascar et de Malaisie et le SOPTOM (Station d'observation et de protection des tortues et de leurs milieux) qui gère le Village des tortues à Ifaty, ont rapatrié 411 tortues vers Madagascar, leur pays d'origine. Les tortues avaient été illégalement retirées de leur habitat naturel et devaient être vendues sur le marché chinois ; elles furent interceptées par les officiers des douanes de l'aéroport international de Kuala Lumpur en Malaisie. Ces tortues rares se vendent des milliers de dollars comme animaux de compagnie exotiques. Elles font partie des trois espèces les plus rares et les plus menacées faisant l'objet de trafic illicite.
- Après 5 ans de campagnes d'IFAW, les gorilles "Taiping Four" sont retournés chez eux au Cameroun. Les gorilles avaient été passés en contrebande en Malaisie à l'aide de faux documents. Des tests ADN ont confirmé que ces animaux avaient été capturés au Cameroun. Après avoir été confisqués par les autorités de Malaisie, ils ont été envoyés dans un zoo d'Afrique du Sud. Le rapatriement de ces gorilles a été une victoire sur le commerce illégal d'espèces sauvages. IFAW a contribué financièrement au soin apporté à ces gorilles.

Commerce des espèces sauvages

- En 2011, IFAW a examiné des sites internet de Grande-Bretagne, de France, du Portugal, d'Espagne et d'Allemagne et découvert des commerces florissants d'objets en ivoire - la plupart de légalité douteuse. En 2 semaines seulement, notre étude a trouvé plus de 660 articles d'une valeur affichée totale de 650 000 €, mis en vente sur divers sites européens. IFAW a constaté avec stupeur que 98 pour cent d'annonces n'étaient pas conformes aux règles relatives à la preuve de légalité d'un site internet. Sur la base des conclusions de cette étude, nous avons fait pression sur des décideurs clés et sur des sites pour que l'ivoire ne soit plus vendu sur internet de manière illégale.

Animaux de compagnie

- IFAW France a soutenu l'association Secours Protection Animale Marie-Galante et Guadeloupe dans sa lutte pour réduire la détresse et la prolifération des animaux au moyen de programmes de stérilisations/castrations de chiens et de chats qui ont un propriétaire. Il arrive souvent que les portées soient jetées ou maltraitées.

FRAIS DE PROGRAMME HORS DE FRANCE

Ces programmes assurent un bénéfice indirect en France ou un bénéfice direct hors de France ; ils se concentrent principalement sur les financements accordés à des organisations affiliées et aux frais des services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS) payés à IFAW US.

- **Financements accordés à des organisations affiliées à IFAW**

IFAW FRANCE accorde des subventions lorsque l'occasion se présente d'atteindre un objectif stratégique en participant aux activités d'une autre organisation.

- **Services de soutien institutionnel (Institutional Support Services, ISS)**

Les frais d'ISS payés par IFAW FRANCE à IFAW US sont destinés à des fonctions essentielles qui sont centralisées aux États-Unis. Les frais sont affectés à chaque organisation filiale d'IFAW (y compris IFAW US) au prorata des frais mis en commun.

Les fonctions centralisées se répartissent comme suit : programme (politique, stratégie et supervision) ; collecte de fonds (direction créative, contenu et logistique) ; services relatifs aux donateurs (gestion des données et des relations avec les sympathisants) ; site Internet (contenu et administration) ; informatique ; gestion des ressources humaines ; gestion financière ; direction exécutive. Le coût de ces fonctions comprend les salaires et prestations, le matériel, les assurances, l'équipement de bureau et la maintenance, l'amortissement des actifs et certains frais professionnels.

Au cours de l'exercice, IFAW FRANCE a supporté des coûts d'ISS pour un total d'environ 1,210 million d'€ dont 721 K€ attribuables aux activités de collecte de fonds contre environ 1,064 million d'€ au cours de l'exercice précédent dont 177 K€ attribuables aux activités de collecte de fonds. Les principaux composants liés aux programmes des frais d'ISS étaient les suivants :

Gestion centralisée des programmes

Les salaires et prestations, frais professionnels et frais de fonctionnement liés au personnel basé aux États-Unis chargé de la stratégie, de l'exécution, de définir les politiques et de superviser les programmes prioritaires d'IFAW sont affectés aux affiliés. Au cours de l'exercice, la part des frais centralisés de personnel et de fonctionnement des programmes affectée à IFAW FRANCE s'est élevée à 212 K€.

Installations et informatique centralisées

La part consacrée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels, frais de maintenance, amortissement, assurance et location associés aux installations et infrastructures centralisées situées aux États-Unis s'est élevée à 110 K€.

Publipostage et campagnes d'e-mailing centralisés

La part des salaires et prestations, frais professionnels, frais de personnel et de ressources associées situés aux États-Unis concernant la rédaction, la direction créative et la logistique des publipostages relatifs aux programmes d'action s'est élevée à environ 121 K€.

Site Internet d'IFAW FRANCE

Le site Internet d'IFAW FRANCE est consacré à l'information des visiteurs sur les problèmes auxquels les animaux et leurs habitats sont confrontés, et sur les actions qu'IFAW et ses sympathisants mènent pour améliorer le bien-être des animaux. Les salaires et prestations du personnel basé aux États-Unis, les frais de services professionnels (hébergement et maintenance Internet), amortissements, etc. ont représenté un total de 62 K€.

Autre soutien centralisé aux programmes

Les autres frais de soutien comprennent principalement la part liée aux programmes de certains salaires et prestations, frais professionnels et fournitures diverses relatifs à la direction et à l'encadrement centralisés ainsi qu'aux formations internes sur les programmes. Ces frais se sont élevés à 201 K€.

FRAIS DE COLLECTE DE FONDS

Comme toutes les organisations, IFAW FRANCE supporte des coûts liés à ses initiatives de collecte de fonds (charges nécessaires à la poursuite de sa mission). Comme les frais de programme, les frais de collecte de fonds sont supportés aussi bien en France (dans le cadre des opérations situées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS liés aux opérations réalisées aux États-Unis).

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais ne relevant pas directement des programmes ou de la collecte de fonds sont considérés comme administratifs. La majorité de ces frais est composée de salaires et prestations, d'autres coûts liés à des fonctions de direction générale, de services financiers, de ressources humaines et d'informatique. Comme les frais de programme et de collecte de fonds, les frais administratifs sont supportés tant en France (dans le cadre des opérations menées à Reims) que hors de France (par les frais d'ISS pour les opérations menées aux États-Unis).